

## Procès-verbal

Session d'ajournement du conseil de la ville de Macamic tenue le 4 décembre 2006, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et les conseillers suivants : Denise Dubois, Dianne Duchesne, Éric Poiré, Rock Morin, Marc Frappier et Yvan Verville. Étaient également présents le directeur général et secrétaire-trésorier, Denis Bédard, la secrétaire-trésorière adjointe, Nicole Bouffard ainsi que le contremaître, Richard Michaud.

1. Ouverture de la session par le maire, Daniel Rancourt.

2006-12-200

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des comptes à payer :
  - Au montant de 32 500,72 \$;
  - Au montant de 27 514,28 \$;
4. Lots intramunicipaux – Monsieur Christian Léveillé;
5. Période de questions;
6. Nomination des responsables de l'émission des permis;
7. Demande de subvention :
  - a) Comité des Loisirs de Colombourg;
  - b) Carrefour Jeunesse Emploi;
8. Augmentation des salaires;
9. Liste de vente pour taxes;
10. Appui à la Ville de La Sarre – Resurfacement de la Route 393;
11. Questions diverses :
  - a) Dossier Stéphane Doucet
12. Période de questions;
13. Information du directeur général;
14. Levée de l'assemblée.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

**Les points 4 et 13 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.**

2006-12-201

### 3. APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par le conseiller Marc Frappier et résolu :

QUE : Les listes de comptes à payer aux montants de 32 500,72 \$ et de 27 514,28 \$ soient acceptées.

Adoptée à l'unanimité.

5. **Période de questions**

Monsieur Olidor Doré conteste la facturation qu'il a reçue concernant les travaux effectués à sa demande.

2006-12-202

**MAINTIEN DE LA DÉCISION**

Considérant les explications fournies par le contremaître, Richard Michaud, sur la répartition des coûts des travaux;

Considérant l'approbation de la résolution 2006-09-150 et la signature du protocole d'entente par monsieur Olidor Doré.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu que la facturation soit maintenue telle que présentée en respectant la résolution ci-dessus mentionnée et le protocole d'entente dûment signé entre les parties.

Adoptée à l'unanimité.

2006-12-203

6. **NOMINATION DES RESPONSABLES DE L'ÉMISSION DES PERMIS**

Il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : Le directeur général, les secrétaires-trésorières adjointes et le contremaître soient nommés responsables de l'émission des permis en ce qui a trait aux règlements d'urbanisme de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

2006-12-204

7. **DEMANDES DE SUBVENTION**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic octroie les montants suivants :

- Comité des Loisirs de Colombourg 550,00 \$ (2007)
- Carrefour Jeunesse Emploi 207,80 \$ (2006)

Adoptée à l'unanimité.

2006-12-205

8. **AUGMENTATION DES SALAIRES POUR L'ANNÉE 2007**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu :

QU= Une augmentation de salaire représentant 2,5 % soit octroyée aux employés et aux élus de la Ville de Macamic.

L=augmentation accordée aux employés pourra, à leur discrétion, être appliquée, soit sur le salaire ou le fonds de pension ou les deux, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

2006-12-206

9 **VENTES POUR TAXES**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : Les propriétés suivantes soient inscrites sur la liste de vente pour taxes :

<b><u>Matricule</u></b>	<b><u>Taxes dues</u></b>
- 4101 15 6201	819,90 \$
- 4101 19 1212	1 799,20
- 4197 65 3075	137,05
- 4001 99 0886	1 142,56
- 4297 07 0169	1 909,68

QUE : Me Nicole Breton, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté d=Abitibi-Ouest, ainsi que Denis Bédard, directeur général, Joëlle Rancourt ou Nicole Bouffard, secrétaires-trésorières adjointes de la Ville de Macamic, soient mandatés pour effectuer les démarches de la vente pour taxes.

QUE : Ces personnes soient autorisées à signer tout document nécessaire pour et au nom de la Ville de Macamic dans le dossier des ventes pour taxes.

Adoptée à l'unanimité.

2006-12-207

10. **RESURFACAGE DE LA ROUTE 393**

Considérant que l'état de détérioration du tronçon de la Route 393 traversant notre territoire menace la sécurité des usagers;

Considérant que la Ville de Macamic souscrit aux démarches entreprises par la Ville de La Sarre;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie la Ville de La Sarre en présentant une requête au ministère des Transports, afin que des travaux de resurfacement soient effectués dans les plus brefs délais sur la Route 393.

Adoptée à l'unanimité.

11 **Questions diverses**

2006-12-208

a) **DOSSIER DE MONSIEUR STÉPHANE DOUCET**

Considérant que le coût des procédures judiciaires, pour récupérer le montant des taxes dues, risque d'être supérieur au montant recouvré.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Marc Frappier et résolu :

QUE : La Ville de Macamic radie les taxes à recevoir du matricule 3301 20 2010 pour l'année 2003, 2004 et la partie de janvier au 2 juin 2005 représentant un montant de 975,26 \$ avant intérêts.

Adoptée à l'unanimité.

12. **Période de question**

Aucune question.

2006-12-209

14. **LEVÉE DE L=ASSEMBLÉE**

L=ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu de lever l'assemblée. Il est 21 h 05.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Denis Bédard  
Secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Daniel Rancourt  
Maire